

La Chronique Fiscale

Une édition spéciale de la Chronique du FfD



**CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement (FfD) est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

OUI - ÇA C'EST DE L'AMBITION !

La société civile se voit souvent reprocher d'être toujours négative. Voici un article qui va vous prouver le contraire !

La discussion d'hier sur les particuliers fortunés a été un rappel réjouissant et bien nécessaire de ce qu'est l'ambition. Le Brésil, l'Inde, le Groupe africain, l'Espagne, le Pakistan et plusieurs autres États membres ont fortement plaidé en faveur de la réintroduction, dans l'article 6, d'une formulation bien plus ferme et davantage axée sur l'action. Merci à vous, champions !

Cela ne pouvait pas mieux tomber. Partout dans le monde, les gouvernements peinent à financer les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement, l'égalité de genre et le respect des droits de l'homme.

Pendant ce temps, le club très fermé des milliardaires en dollars continue d'accumuler richesse et pouvoir à un rythme record, et le monde vient d'assister à l'émergence du premier « trillionnaire » de l'histoire. Il est urgent de s'attaquer à cette concentration extrême des richesses !

Hier, depuis les derniers rangs, nous avons ressenti un fort besoin d'applaudir. Malheureusement, nous savons que cette pratique a été interdite dans l'année 2024 de ce processus, lorsqu'une déléguée européenne (qui ne recevait aucun applaudissement) s'est plainte de « ne pas y être habituée ». Mais nous espérons que vous avez tous ressenti notre énergie positive et notre reconnaissance lorsque l'ambition a enfin refait surface dans la salle de conférence n° 2.

POURQUOI LA PROGRESSIVITÉ EST-ELLE IMPORTANTE ?

Comme nous le savons tous, la progressivité fiscale est la pierre angulaire de systèmes fiscaux équitables et efficaces, car elle aligne les obligations fiscales sur la capacité contributive. Cela signifie que les particuliers et les entreprises disposant d'une plus grande capacité économique contribuent davantage en proportion de leurs revenus ou de leur patrimoine, ce qui contribue à réduire les inégalités tout en générant les ressources publiques nécessaires au financement du développement durable et à la réalisation progressive des droits humains. La fiscalité progressive n'est donc pas seulement une question d'équité, mais aussi d'efficacité économique et de cohésion sociale.

Dans le cadre des règles fiscales mondiales actuelles, les efforts nationaux visant à mettre en œuvre une fiscalité progressive sont entravés par la mobilité des capitaux, des entreprises multinationales et des particuliers fortunés. En raison de la concurrence fiscale, du transfert des bénéfices, de la fortune offshore dissimulée et de l'arbitrage inéquitable, ceux qui ont la plus grande capacité à contribuer minimisent ou évitent l'imposition, faisant peser la charge sur les travailleurs, les consommateurs et les petites entreprises nationales. De ce fait, les pays, en particulier les pays en développement, subissent d'importantes pertes de recettes qui affaiblissent leur capacité à remplir leurs obligations en matière de droits humains.

C'est pourquoi, comme l'ont souligné hier plusieurs États membres lors du débat sur l'article 6, la progressivité devrait devenir un objectif central des règles de coopération fiscale internationale.

Une coopération internationale efficace permet aux pays de protéger et de renforcer leurs systèmes fiscaux progressifs en réduisant les possibilités d'évasion et de fraude fiscales transfrontalières. L'imposition effective des entreprises multinationales, la transparence en matière de bénéficiaires effectifs, l'échange automatique d'informations, la coopération administrative et l'imposition effective des particuliers fortunés contribuent toutes à garantir le caractère progressif de nos systèmes fiscaux. En l'absence de coordination internationale, les pays agissant isolément sont souvent confrontés à une « course au moins-disant », qui les conduit à abaisser leurs taux d'imposition ou à accorder des régimes préférentiels pour attirer les capitaux mobiles, ce qui, en fin de compte, sape leur propre souveraineté fiscale. Pour relever ces défis, il faut des solutions multilatérales qui combler les lacunes et établissent une répartition équitable des droits d'imposition entre les pays.

Enfin, l'intégration de la progressivité dans la coopération fiscale internationale reflète un engagement plus large en faveur de l'équité, de la solidarité et du développement durable. Elle reconnaît que la mondialisation ne doit pas permettre à ceux qui détiennent le plus grand pouvoir économique de se soustraire à leurs responsabilités fiscales tandis que les citoyens ordinaires supportent une part disproportionnée de la charge fiscale.

Il est grand temps que les États membres adoptent le concept de progressivité dans la Convention fiscale des Nations unies.

INFÂMES INFORMELS

Les vieilles habitudes ont la peau dure, surtout en matière fiscale...Il n'aura pas fallu deux jours de négociations pour que des voix s'élèvent, pour baisser le store des négociations et demander une infâme réunion informel-informel, sur l'un des sujets les plus cruciaux de cette Convention : l'article 5. On se passera de commentaires sur le fait que cette demande a en premier lieu émané d'un pays dont l'histoire fiscale est marqué du sceau de l'opacité.

Qu'il est loin ce premier jour de négociations du INC5 où certains pays ont rappelé le cœur sur la main leur attachement à la transparence du processus et l'inclusion de toutes les parties prenantes. Ces mêmes pays se sont pourtant empressés d'emboîter le pas, dès la proposition d'une réunion informelle-informelle, pour la soutenir...Un coup porté une fois de plus au mandat de cette négociation, pourtant clair donné par l'Assemblée générale des Nations, celle d'une négociation transparente et inclusive, comme il est de rigueur à l'ONU (à l'opposé total de l'OCDE connu pour tout autre chose).

Les termes de références sont pourtant clairs, non seulement ce processus doit être ouvert, inclusif et transparent, mais il doit mettre en place "un système fiscal international inclusif, juste" et lui aussi "TRANSPARENT". Et l'histoire fiscale l'a pourtant largement démontré, c'est seulement en levant l'opacité, en luttant de manière acharnée pour la transparence sur ce qui est détenu, sur ce qui est payé, où la richesse est détenu, qu'un système juste où chacun paye ce qu'il devrait logiquement payer peut voir le jour.

Revenons sur la pratique des informel-informels. Si celle-ci relevait de l'exception, peut-être alors pourrions-nous mettre de l'eau dans notre vin...Mais c'est loin d'être le cas. Nous nous étonnons d'autant plus de la tournure excluante qui a été donnée par cette INC aux informel-informels qu'aucune règle onusienne ne prévoit expressément l'exclusion des parties-prenantes. Bien au contraire, les preuves d'informel-informels incluant les parties prenantes et notamment la société civile sont pléthoriques.

Notre opposition à cette pratique qui mine la transparence de ce processus, est d'autant plus forte que depuis le début de ce processus, une pratique illégitime s'est installée comme une norme, en contradiction avec toutes les pratiques existantes de l'ONU, celle d'informel-informels permanents, se tenant toute l'année par le biais des réunions intersessions sur Zoom. Nous continuerons sans cesse de le dénoncer en espérant que le secrétariat comme les Etats-membres reviendront à la raison pour mettre fin à cette pratique insensée.

Chères déléguées, la société civile représente dans sa diversité, les citoyens de tous les continents. Des citoyens qui sont aussi des contribuables et qui attendent de nous, et qui attendent de vous, que nous levions collectivement enfin le voile de l'opacité et fassions advenir une ère de transparence fiscale. Les citoyens devant lesquels, les gouvernements que vous représentez sont redevables, et qui ont le droit de savoir, à tout moment, ce que leurs gouvernements négocient. C'est une question démocratique !

Nous ne le redirons jamais assez, nous ne construirons jamais un système fiscal transparent à huis clos. Alors à bas les informel-informels à l'abri des regards !

LA SOCIÉTÉ CIVILE PRÉSENTE

INFORMEL INFORMEL

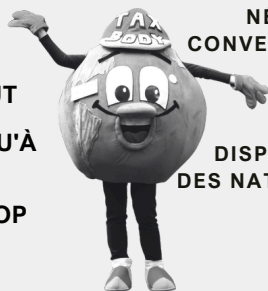
Une fête

UN ÉVÉNEMENT POUR
CLÔTURER LA PREMIÈRE
SEMAINE DES
NÉGOCIATIONS DE LA
CONVENTION FISCALE DES
NATIONS UNIES.

18H - 22H
VENDREDI 7 AOÛT

OPEN BAR JUSQU'À
20H

AUDACE ROOFTOP
365 PARK AVE
SOUTH



TOUTE PERSONNE
DISPOSANT D'UN BADGE
DES NATIONS UNIES EST LA
BIENVENUE.



CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT
Mechanism



Ce moment surréaliste où
la Suisse a proposé de supprimer
le mot « réel » devant «
contribution économique » à l'article 5